

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2017

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
M. Viala

ARTICLE 20

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« proviennent »

le mot :

« provienne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.